

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°155/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 35

Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le jeudi 11 décembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE,  
Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE A.,  
Mrs PINCHON, LEITAO, CARLIER, VIGNON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M.

Pouvoirs :

Mr LEITAO donne pouvoir à Mme DUFRENOY,  
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX,  
Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mr DELVILLE,  
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD,  
Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à Mr CARLE,  
Mme CERNEY donne pouvoir à Mr DUCROTOY.

Secrétaire de séance : Mr GROSSEL

**OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE**

La présente proposition fait suite à la délibération portant diverses modifications statutaires adoptée le 13 Octobre 2025 par le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique. Ces modifications font suite à une demande de la Préfecture de clarification du texte, notamment en ce qui concerne les règles de comptabilisation des pouvoirs dans le calcul du quorum.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-115 du 2 février 2022,

Vu l'article 170 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu les statuts du syndicat mixte, approuvés par arrêté préfectoral du 11 juillet 2019, et notamment son article 12 portant sur les modalités de modification des statuts,

Vu la délibération n°5/2023 du 1<sup>er</sup> Février 2023 de la Communauté de Communes Nièvre et Somme approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte Somme numérique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Mai 2023 portant modification des statuts du syndicat mixte Somme Numérique,

Vu les modifications statutaires du syndicat mixte Somme numérique adoptées par délibération du comité syndical en date du 13 Octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ARTICLE 1 – APPROUVE** les modifications apportées au statut du syndicat mixte Somme Numérique.
- **ARTICLE 2 –** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 décembre 2025 et de sa publication le 24 décembre 2025.

